



**COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS**

Bougy-Villars, 5 décembre 2025

Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2025

Président : Monsieur Chris Chard

Secrétaire : Madame Liliane Meylan

La séance est ouverte à 18h30 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2025.
3. Assermentations / Démissions.
4. Communications du Président.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communication des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « SIDEPA/AIEEP », « SIDERE », « SDIS ».
7. **Préavis municipal n°6/2025** – relatif au budget 2026
8. **Demande de Monsieur Richard Gerritsen** concernant la modification de la « validité dans le temps » du billet bodz'. Réponse de la Municipalité et du bureau du Conseil général.

Point 1 : Validité des Bodz' illimitée dans le temps
Point 2 : Dès que les billets Bodz' ne sont plus acceptés **par les commerçants**, ils peuvent être remboursés par la Greffe/Boursier.
9. Divers et propositions individuelles.
10. Invitation au repas de fin d'année au foyer de la Maison Bodzérane
(Inscription obligatoire d'ici le 30 novembre par mail à greffe@bougy-villars.ch)

1. **Appel**

26 membres sur 45 sont présents, 13 excusés, 4 absents, 2 démissions.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Président, Chris Chard**, déclare l'assemblée valablement constituée à 20h00 et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de celle-ci.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2025**

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal de la séance du 07 octobre 2025.

Pas de remarque.

Monsieur le Président demande le vote, à **main levée**, sur l'approbation du procès-verbal de la séance 07 octobre 2025.

Résultat : 25 oui, 0 non, 0 abstention.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 07 octobre 2025 est approuvé.

3. **Assermentations / Démissions**

Assermentations : - Aucune

Démissions : - Madame Nicole Morandi
 - Monsieur Knott Graham

4. **Communications du Président**

Monsieur le Président informe que le Conseil général est constitué de **43 membres** dont **26 présents** ce soir. Il remercie les membres du Conseil général pour leur participation et particulièrement les membres du bureau et de la commission CoGesFin pour leur excellent travail, ainsi que les membres de la municipalité pour leur collaboration et leur travail tout au long de cette année.

Il remercie également la société Bougy-Bouge pour l'organisation de la soirée raclette du 28 novembre, ainsi que pour l'animation des ateliers pour les enfants de l'Halloween du 31 octobre, (la soupe a été offerte par la municipalité) de même que l'organisation des traditionnelles fenêtres de l'Avant.

Monsieur le Président informe qu'après 5 ans de présidence, il quittera son poste lors de l'élection de la prochaine législature en juin 2026. Afin de bien comprendre ce qu'implique une telle responsabilité, il donne aux conseillers les points concernant le poste de « Président du Conseil général » pour inciter le ou la personne intéressé/e à prendre le poste, lors de la prochaine législature 2026-2027. Des informations à ce sujet sont sur le site de la commune.

Description du poste :

Le Président du Conseil général est une autorité élue parmi les membres du Conseil général de la commune de Bougy-Villars. Il ou elle assure la bonne marche des séances du Conseil et veille au respect des règles démocratiques locales.

Missions principales

1. Organisation et direction des séances du Conseil général

- Préparer, convoquer et diriger les séances trimestrielles du Conseil général.
- Garantir le bon déroulement des débats, en veillant au respect de l'ordre du jour, du règlement du conseil, et du temps de parole.
- Maintenir un climat constructif et impartial durant les délibérations.
- Signer, avec la secrétaire du Conseil, les procès-verbaux et les décisions adoptées.

2. Suivi administratif et coordination

- Collaborer étroitement avec le bureau du Conseil général et la municipalité pour la planification des séances et la transmission des dossiers.
- S'assurer que les membres du conseil reçoivent les informations nécessaires à la préparation des séances, en collaboration avec la secrétaire du bureau.
- Représenter le Conseil général lors d'événements ou de communications officielles, le cas échéant.

3. Supervision des votations et élections communales

- Surveiller et garantir le bon déroulement des votations et élections officielles organisées sur le territoire communal.
- Veiller au respect de la législation cantonale et fédérale en matière de votation.
- Présider les séances de dépouillement ou les cérémonies de proclamation des résultats.

Profil recherché

- Être membre du Conseil général de Bougy-Villars.
- Faire preuve d'impartialité, d'esprit de synthèse et de rigueur.
- Avoir un bon sens de l'organisation et des qualités de communication.
- Être disponible pour la préparation des séances et les tâches de coordination avec la municipalité.

Durée du mandat

Le mandat du Président du Conseil général est en principe « d'une année », renouvelable, selon les dispositions en vigueur, au mois de juin de l'année suivante.

Monsieur le Président demande aux personnes intéressées par le poste de « Président du Conseil général de Bougy-Villars » de s'adresser directement au bureau du conseil, qui est à disposition pour tous renseignements complémentaires.

En conclusion, **Monsieur le Président** donne les dates des séances du Conseil Général pour l'année 2026 :

Mardi 10 mars 2026 à 20h00

Mardi 16 juin 2026 à 20h00

Mardi 6 octobre 2026 à 20h00

Vendredi 04 décembre 2026 à 18h30

L'installation des autorités communales, présidée par Monsieur le Préfet, est agendée au **lundi 29 juin à 18h00.**

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic**, concernant le point 5 de l'ordre du jour « communications de la municipalité ».

5. Communications de la Municipalité

Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic, prend la parole et informe que la municipalité était dans l'attente d'une validation du canton concernant le PACom qui a été envoyé il y a de cela une année, toutes les corrections que demandait le canton ont été effectuées.

La réponse reçue en novembre oblige la municipalité à revoir plusieurs points. La municipalité a pris rendez-vous avec le Canton à Lausanne pour une discussion à ce sujet afin d'approuver la demande dans les plus brefs délais.

Après une mise à l'enquête concernant la rénovation du bâtiment du Ch. de la Fin 1, il s'est avéré qu'en toute fin de cette période celle-ci a fait l'objet de deux oppositions. Une du canton qui semble tout à fait gérable dans sa gestion et la deuxième opposition concerne une pétition avec beaucoup de signatures et de soutiens à cette demande. La municipalité va se réunir pour discuter de la situation avec les opposants début 2026, pour évaluer la situation et envisager la suite à donner.

Il faut savoir que cette « opposition » représente un coût pour la commune, il est estimé à environ CHF 500'000.- !

Monsieur John Liang prend la parole et demande pourquoi un tel montant est annoncé et demande à la municipalité plus d'informations à ce sujet.

Monsieur Claude-Olivier Rosset rappelle qu'il n'y a pas de questions dans les communications. C'est au point 9 "divers et propositions individuelles" que se déroulent les discussions. Il demande néanmoins si le Conseil souhaite débattre immédiatement, ce qui n'est pas requis.

Monsieur le Président propose de revoir ce sujet au point 9 – divers et communications.

6. Communication des commissions de «Recours», « ASSAGIE »,« SIDEP/AIEE », « SIDERE », « SDIS ».

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Marlyse Udry** de la commission « de Recours ». Pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Catherine Richner** de la commission « ASSAGIE. Pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission, «SIDEP/AIEE ».

En l'absence de Madame Binia Ris, la parole est donnée à **Madame Mary-Claude Liang** qui informe que les deux articles du statut de l'AIEE qui n'avaient pas été acceptés par le canton sont maintenant acceptés et ont été présentés à l'assemblée de l'AIEE du 18 novembre. Le budget a également été adopté pour un montant de CHF 750'000.- à payer et à partager entre les communes.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission «SIDERE ».

En l'absence de Madame Binia Ris, la parole est donnée à **Madame Gaillard Houriet** qui informe que la séance du conseil intercommunal aura lieu la semaine prochaine. Lors de cette séance, un budget sera présenté et mis en votation.

Une discussion au sein du comité de direction est en cours, concernant un préavis pour une augmentation du prix de l'eau, étant donné que la situation financière du SIDERE le nécessite.

Un préavis sera présenté dans le courant de l'année 2026 pour une augmentation du tarif de l'eau.

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Florent Morandi** de la commission « SDIS ». Pas de commentaire.

7. Préavis municipal n°6/2025 - relatif au budget 2026

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Olivier Dumuid**, municipal, qui présente le préavis soutenu par **Monsieur Dylan Amorim**, boursier communal, par un bref exposé :

Monsieur Olivier Dumuid présente le budget de fonctionnement pour l'année 2026 conformément aux articles 5 à 9 du règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom).

Présentation d'un tableau comparatif du budget 2026 avec celui de 2025, et avec les comptes 2024 (convertis en MCH2). *La présentation des charges et produits 2024 convertis en MCH2 change légèrement par rapport à MCHL mais le résultat net est identique.*

L'excédent de charges de CHF 263'588.- attendu pour 2026 provient, pour l'essentiel, de 3 facteurs :

- **Nouveaux amortissements** dès l'an prochain en lien avec les préavis Grand Rue, Caves communales, Cœur du village et véhicule de voirie pour un montant total de **CHF 269'657.-**.
- **Forte progression des coûts** liés à l'accueil de jour pour **CHF 88'021.-**, dont les raisons sont fournies dans la rubrique « Budget dans le détail » sous la fonction 5 Sécurité sociale du préavis 06-2025.
- **Processus de remplacement de notre secrétaire municipale qui partira en retraite le 31 juillet 2026** (chasseur de tête, 3 mois de travail en tandem avec le/la nouvelle employée, ...) pour un montant de **CHF 57'000.-**.

L'augmentation des charges trouve également sa source dans la hausse attendue de la péréquation à CHF 3'395'000.-, soit **+ CHF 567'000.-**,

L'excédent de charges 2026 sera le cas échéant couvert par la **réserve de politique budgétaire** de CHF 11'101'462.- dont dispose la commune au 1er janvier 2025.

Il est important de noter que **la marge brute d'autofinancement reste positive à CHF 207'849.-** soit à un niveau proche de celle du budget 2025 à CHF 252'325.-.

La croissance des revenus de CHF 560'475.- par rapport au budget 2025 provient de la progression attendue des recettes d'impôts de CHF 614'500.- à 4'709'500.-. Pour mémoire les recettes fiscales réalisées en 2024 se sont élevées à CHF 5'640'377.-, avec un impôt particulièrement élevé sur les donations et successions de CHF 991'276.- alors que cette rubrique figure pour CHF 20'000.- dans le budget 2026.

Toujours du côté des revenus, et comme déjà indiqué dans le budget 2025, avec **MCH2 nous n'avons plus la possibilité d'effectuer des prélèvements et attributions (CHF 270'075.- net en 2024) dans nos réserves qui ne sont pas auto-financées** (déchets, épuration) pour « compenser » les amortissements de manière à lisser les résultats dans le temps. Désormais ces réserves non affectées peuvent être utilisées uniquement en cas de résultat opérationnel déficitaire. A noter que ces prélèvements des fonds de réserves étaient des écritures comptables « non monétaires » et qu'ils n'avaient aucune influence sur notre marge brute d'autofinancement.

Le budget 2026 peut être qualifié de « assez conservateur » du côté des recettes. Du côté des dépenses, des choix clairs ont été faits afin de maintenir les charges en adéquation avec les revenus prévisibles.

Ce budget doit ainsi permettre de fonctionner de manière efficace et professionnelle, d'entretenir de manière adéquate nos infrastructures communales et notre parc immobilier, et d'offrir un service et des prestations de qualité à nos concitoyens.

Conclusion :

La municipalité présente un budget déficitaire à hauteur de CHF 263'588.- en raison notamment de nouveaux amortissements, de l'augmentation des coûts liées à l'accueil de jour, à l'introduction des nouvelles normes comptables et à une certaine prudence sur les recettes fiscales attendues.

Mais la situation financière de la commune reste excellente avec un bilan robuste et une marge brute d'autofinancement attendue en territoire positif à CHF 207'849.-, proche du niveau du budget 2025.

Fondée sur les éléments exposés, la municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

D'adopter le budget pour l'année 2026 de CHF 6'003'678.- incluant un excédent de charges de CHF 263'588.-.

Monsieur le Président remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Richard Gerritsen** présente le rapport de ladite commission :

La Commission de Gestion et des Finances (CoGesFin) est composée de :
Richard Gerritsen Président, Margaret Jacob, Eric Le Royer, Alain Palombini, Lancelot Frick

Lors de la séance d'information du 12 novembre 2025, la CoGeFin a rencontré M. Claude Olivier Rosset, Syndic, M. Olivier Dumuid, Municipal des Finances ainsi que M. Francesco Montoro, et M. Dylan Amorim, Boursiers Communaux.

Administration

Nous avons une baisse dans le budget salaire des autorités (compte 3000.00) suite au départ, avant la fin de législature, d'une municipale. Par contre, le remplacement de la secrétaire municipale en date du 31 juillet 2026 implique un travail en tandem avec la nouvelle personne qui occupera le poste. Pour cette raison nous aurons une légère hausse du salaire du personnel pour 2026.

Ordre et sécurité publique

Ayant une convention qui nous lie dans la gestion du stand de tir de Saubraz, nous participons à hauteur de CHF 10'000.- pour le remplacement des 4 cibles.
De plus nous manquons de matériel de signalisation et devons en acquérir, coût prévu de CHF 10'000.-

Formation

Chaque élève coute environ CHF 7'500/année. Le nombre d'élèves ayant baissé de 35 élèves à 30 élèves, le budget formation a baissé à CHF 251'050.- pour la commune.

Industrie, artisanat et commerce

Suite à l'installation du CAD à l'emplacement des cuves et du pressoir, le raisin est directement livré chez Schenk. C'est un grand changement par rapport à ce qu'il se faisait avant, plusieurs coûts disparaissent comme les travaux d'encavage, les frais de pressurage, le contrôle de la cave et certaines taxes. Le prix payé par Schenk pour les raisins risque vraisemblablement de baisser en 2026.

Gestion des déchets

Avec l'accès des containers aux quatre coins du village, nous doutons un peu de l'efficacité du ramassage porte à porte. Le contrat de ramassage se terminera en juin 2026. La situation sera réévaluée à ce moment-là.

Immeubles du patrimoine administratif

Une rénovation conséquente de l'église est prévue pour 2026 et fera l'objet d'un préavis. Nous suggérons à la municipalité d'intégrer la Maison Bodzérane dans le patrimoine administratif d'autant plus qu'une salle dédiée aux accumulateurs d'eau du CAD se trouve dans les locaux sous la place de jeux, qui eux sont dans le patrimoine administratif. Maintenant les deux bâtiments sont intimement liés, il n'y a pas de raison que la maison Bodzérane reste dans le patrimoine financier.
Peut-être faudra-t-il prévoir un budget pour le remplacement d'un banc se trouvant à l'extérieur du refuge des 3.COM, qui est vraiment en mauvais état.

Sports et loisirs

La commune de Bougy-Villars n'a pas d'infrastructure sportive à proposer à sa population, ni à entretenir. La municipalité a jugé le projet de rénovation de la patinoire de Morges en complexe sportif Quatre-Saisons pertinent et suffisamment proche de Bougy-Villars pour le soutenir. A titre de compensation au soutien financier, la ville de Morges s'engage notamment à offrir un rabais aux habitants des communes subventionneuses sur les abonnements et à offrir un quota annuel d'entrées gratuites réservées aux habitants des communes subventionneuses.

Conclusions

Au terme de ce rapport, la CoGesFin à l'unanimité de ses membres vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

D'adopter le budget pour l'année 2026.

Monsieur le Président remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Madame Sabrina ScarduaBoukara demande à **Monsieur Olivier Dumuid** pourquoi, lors de l'introduction de la présentation, il y avait de nouvelles normes comptables. En quoi cela consistent-t-ils ?

Monsieur Olivier Dumuid répond que la municipalité est passée au système MCH2, ce qui modifie la présentation de certains comptes. Parmi les changements notables au traitement des réserves. Il n'est effectivement plus possible d'effectuer une ponction dans les réserves comme précédemment pour lisser les résultats. En cas de perte à la fin de l'exercice, la commune pourra alors équilibrer ses comptes en utilisant la réserve de politique budgétaire.

Monsieur Nicolas Fatio demande à la municipalité quelle est l'évolution dans le temps de ces réserves financières. Des exercices antérieurs ayant été déficitaires, depuis quand avons-nous pu constituer des réserves ?

Monsieur Olivier Dumuid répond que n'étant pas au sein de la municipalité à cette époque-là, il n'a pas d'explications.

Madame Myriam Gaillard Houriet prend la parole et dit qu'elle n'a pas de chiffre exact. Elle rappelle que lors du début de sa législature en 2016, il a été remarqué qu'en septembre 2016, les réserves étaient épuisées. Fin 2016, des recettes fiscales importantes ont permis de redresser la situation et de reconstituer des réserves.

Monsieur Olivier Dumuid complète l'information et précise que durant la période 2016-2018 de l'état comptable, il y a eu de fortes augmentations de revenus qui ont permis à la commune de sortir des chiffres rouges.

Monsieur Erle Hans-Eberhard demande si la municipalité a établi un budget sur 3 ans ?

Monsieur Olivier Dumuid répond que la municipalité sera en fin de législature en juin 2026. En conséquence, un certain nombre de projets sont en cours et vont s'étaler dans le temps. Un budget étant annuel, il n'y a pas de budget sur les 3 prochaines années.

On peut rappeler que le taux d'imposition est établi pour un an, afin de pouvoir s'adapter aux circonstances.

Monsieur Claude-Olivier Rosset répond qu'un plan d'investissement est établi par la municipalité sur 5 ans.

Monsieur Olivier Dumuid présente le plan d'investissements.

Monsieur le Président demande la votation à main levée du préavis 6/2025 relatif au budget 2026.

Résultat : 25 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Préavis 06/2025 relatif au budget **est accepté**

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 06/2025 dans sa séance du 22 octobre 2025
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

D'adopter le budget pour l'année 2026 de CHF 6'003'678.- incluant un excédent de charges de CHF 263'588.-.

8. **Demande de Monsieur Richard Gerritsen** concernant la modification de la « validité dans le temps » du billet Bodz'. Réponse de la municipalité et du bureau du Conseil général sur :

1 : Validité des Bodz' illimitée dans le temps

2 : Les billets Bodz' échus peuvent être remboursés par le/la Greffe/Boursier.

Monsieur le Président prend la parole et rappelle que lors du Conseil général de décembre 2024, il a été proposé par **Monsieur Richard Gerritsen** que la validité des billets Bodz' soit « **illimitée dans le temps** » et que les billets Bodz' échus puissent être **remboursés** par la Greffe/Boursier communal. **Monsieur Richard Gerritsen** précise dans sa demande écrite, du 25 avril 2025, que naturellement il faut encourager les conseillers à utiliser les Bodz' **dans l'année**.

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic**, qui répond qu'une demande a bien été effectuée pour modifier "dans le temps" la monnaie Bodz'. Le but de cette monnaie Bodz' est de rétribuer les conseillers présents lors des séances du Conseil général et d'en faire bénéficier les commerçants du village. Comme toutes les théories monétaires, l'argent n'est utile que quand il circule. Le but de cette monnaie n'était pas de l'accumuler dans un tiroir pour établir un montant plus important. Le but est que **cette monnaie circule au sein du village** afin de soutenir les commerçants.

De ce fait, supprimer la règle de la durée dans le temps est contraire au principe de cette monnaie Bodz'. Au lieu de cumuler cette monnaie « dans un tiroir », il serait peut-être plus judicieux d'en faire profiter les vigneron du village, mais également nos aubergistes !

Toutefois, par simplification pour le secrétariat du conseil et pour soutenir nos vigneron et aubergistes dans une période compliquée, la municipalité a décidé **de valider la durée illimitée des Bodz'**.

Concernant le 2ème point, la municipalité **refuse ce point. Le remboursement des Bodz' va à l'encontre du sens même du Bodz'**.

Monsieur le Président répond que le bureau du Conseil général est d'accord d'accepter le point 1, mais refuse le point 2 en accord avec la municipalité.
De ce fait, **la validité des Bodz est illimitée, mais les Bodz ne seront pas échangeables contre du "cash"**.

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Richard Gerritsen** qui fait lecture de sa motion.

Motion : Validité des Bodz'

A l'origine, les Bodz' étaient destinés à rémunérer les conseillers et à les inciter à les dépenser sur place chez les vignerons, Auberge etc..

Aujourd'hui, la validité des Bodz' est limitée dans le temps. Une fois échu, vous ne pouvez plus les utiliser.

Pour éviter que vous perdiez votre rémunération obtenue en tant que conseiller, je propose :

1. De prolonger de deux à trois ans la durée de validité de vos Bodz' pour favoriser l'idée de les dépenser sur le territoire de la commune.
2. Au bout de ces 3 ans, les Bodz' pourront être remboursés par le boursier communal.

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Jean-Paul Morandi, Vice-président** pour rappeler l'histoire de cette monnaie Bodz'.

Les Bodz' existent depuis le 2 décembre 2011, mis en place à l'initiative de **Monsieur Claude Houriet** en tant que Président du Conseil général.

La mise en place du billet Bodz', avec toute la sécurité qui en incombe, a pris plusieurs années et a demandé beaucoup de travail à notre secrétaire pour qu'aujourd'hui, le/s conseiller/s puissent profiter de ce « petit plus » financier lors de leur présence aux soirées du Conseil général.

Le 11 décembre 2020, **Monsieur Antonio Sanchez**, Président du Conseil général, avait proposé aux personnes qui n'auraient pas utilisé les Bodz' de l'année précédente de ne pas les jeter. Le bureau a proposé de les recevoir en retour et de les offrir à une « association » qui aura été décidée au préalable, afin d'en faire profiter d'autres personnes. Cette idée n'a pas eu de suite !

La municipalité rappelle que dès cette année, les Bodz' sont également valables **au restaurant et à l'école du Golf**.

Monsieur le Président remercie **Monsieur Jean-Paul Morandi** pour les explications, et ouvre le débat :

Madame Katrin Siebenbuerger Hacki demande à partir de quelle période cette modification des statuts concernant le billet bodz' entre en vigueur ?

Monsieur Claude-Olivier Rosset répond que pour simplifier le travail **il n'y a pas de limite dans le temps** et que **cette demande entre en vigueur avec effet immédiat**.

Monsieur le Président informe qu'après avoir entendu l'auteur de la proposition, et selon le règlement du Conseil général, la municipalité et le président du Conseil général ont décidé de statuer sur la proposition :

-Entendu la **demande de Monsieur Richard Gerritsen** concernant ;

Point 1 : Validité des Bodz' illimitée dans le temps

Point 2 : Dès que les billets Bodz' ne sont plus acceptés **par les commerçants**, ils peuvent être remboursés par le/la Greffe/Boursier.

- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

La municipalité et le Président du Conseil général décident, après délibération

D'accepter le point 1 - Validité des Bodz' illimitée dans le temps.

De refuser le point 2 – Remboursement des Bodz' par la/le Greffe/Boursier.

9. Divers et propositions individuelles.

Monsieur le Président ouvre le point 10 de l'ordre du jour : « divers et propositions individuelles.

Monsieur William Knott demande plus d'éclaircissements concernant le montant annoncé d'environ CHF 500'000.- suite à l'opposition du bâtiment du Ch. de la Fin 1.

Monsieur Claude-Olivier Rosset répond que suite à la mise à l'enquête, une première opposition du canton a été notifiée et sera traitée. Concernant la deuxième opposition reçue sous forme de pétition, qui reste un droit démocratique, remet en cause le projet établi.

Le coût des travaux d'études s'élève à CHF 120'000.- et le manque à gagner est estimé en termes de loyers, si l'on doit répartir sur un autre projet, est de CHF 360'000.-, soit environ CHF 500'000.-.

Petit rappel historique, ce bâtiment a été acquis et validé par le conseil en début de législature par la municipalité avec un préavis présenté dans les règles.

Le projet présentait une demande de 5 appartements futurs. Le conseil a voté et validé cette demande. A la suite de quoi un groupe de travail, avec des participants du conseil a été mis en place et représente un travail de plusieurs années en collaboration avec des architectes et que cette démarche représente un coût.

Un crédit de construction a été validé par le conseil. La municipalité est donc en droit de penser que ce projet correspondait aux souhaits des membres du conseil. Au vu de la démarche validée en son temps, du travail effectué dans les règles, la municipalité a donc poursuivi les travaux avec une mise à l'enquête, selon les dispositions légales.

La municipalité regrette qu'une telle opposition arrive à ce stade de la procédure.

Ce n'est pas l'exercice du droit, qui est un droit absolu, qui est mis en cause mais sa temporalité et ses conséquences.

C'est pourquoi la municipalité va entamer les discussions et le dialogue avec les opposants, et essayer de trouver « un compromis ».

Pas d'autre question.

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Claude-Olivier Rosset, syndic**, pour conclure cette soirée.

Monsieur Claude-Olivier Rosset souhaite remercier **Madame Gaillard Houriet** qui effectue ce soir son dernier conseil ainsi que son mandat au sein de la municipalité. Elle est applaudie chaleureusement.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour sa participation et invite les personnes inscrites à se rendre au repas de fin d'année et lève la séance du Conseil général de Bougy-Villars à 19h48.

Il conclut la séance en souhaitant de belles fêtes de fin d'année aux membres de la municipalité et aux membres du Conseil général.